

Ministry of Education

Education Statistics & Analysis Branch
777 Bay Street
4th Floor, Suite 422
Toronto, Ontario M5G 2E5

Ministère de l'Éducation

Direction de la statistique
et de l'analyse de l'éducation
Bureau 422, 4^e étage,
Toronto (Ontario) M5G 2E5

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRE : «Directeur de l'éducation»
Directrice/directeur de l'éducation
«Conseil scolaire»

EXPÉDITEURS : Taddesse Haile
Directeur
Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

Joshua Paul
Directeur
Direction du financement de l'éducation

DATE : Le 1 octobre 2015

OBJET : Initiative de rapport de données sur les effectifs (IRDE)
• Financement pour la deuxième phase de l'année scolaire 2015-2016

Pour donner suite aux notes de service du Ministère (2015:B8 et B15) du 26 mars et du 29 septembre 2015 au sujet du financement et des allocations pour les autres programmes d'enseignement (APE) de l'année scolaire 2015-2016, nous sommes heureux de vous transmettre les documents sur la deuxième phase de l'IRDE dans le cadre de l'entente de paiement de transfert de l'Ontario (EPTO).

En accord avec les efforts de modernisation de l'IRDE déployés par le Ministère pour les APE, le financement est octroyé cette année afin de soutenir et de terminer la mise en œuvre intersectorielle de l'IRDE en procédant à la migration ou à la transition du relevé des inscriptions aux programmes d'éducation permanente et d'études indépendantes vers le Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) et au retrait des entrées manuelles correspondantes des relevés imprimés (voir également les notes de service 2014:B10, 2014:SB19, 2014:B5 et 2013:SB32).

À partir de la présente année scolaire, en plus des relevés imprimés des inscriptions aux quatre programmes d'éducation permanente et d'études indépendantes assortis de crédits qui ont été mis en place dans le SISOn l'an dernier, les conseils scolaires devraient s'assurer d'être en mesure de saisir toutes les données sur les inscriptions des élèves dans le SISOn pour les relevés imprimés des programmes d'éducation permanente **non assortis de crédits** qui seront retirés suivants :

1. Littératie et numératie en éducation permanente
2. Enseignement des langues autochtones aux adultes en éducation permanente
3. Les données sur les conseils seront saisies pour le relevé des langues internationales au palier élémentaire.

Les fonds pour la deuxième phase de l'IRDE doivent aider les conseils scolaires à se préparer aux modalités et aux conditions à venir (effectifs, processus et technologie) qui favoriseront :

- les saisies rapides, exactes et complètes des données sur les inscriptions des élèves au palier élémentaire pour les relevés des programmes de littératie et de numératie en éducation permanente et d'enseignement des langues autochtones aux adultes en éducation permanente non assortis de crédits dans le SISON et des données agrégées sur les inscriptions extraites du relevé du programme d'enseignement des langues internationales au palier élémentaire (LIE) en éducation permanente non assorti de crédits;
- la cohérence des données susmentionnées dans les systèmes de gestion des élèves (SGE) des conseils scolaires et des données connexes entrées ultérieurement dans le SISON;
- des pratiques et des processus opérationnels pour la gestion de la qualité des données (GQD) afin de guider les saisies de données dans le SISON et d'en assurer la qualité.

Le Ministère demande que le «Conseil scolaire» signe et retourne l'entente ci-jointe d'ici le **23 octobre 2015 (en format PDF)**. Cela comprend les détails des projets et des activités proposés du conseil scolaire dans le cadre de la deuxième phase de l'IRDE pour l'année scolaire 2015-016 ainsi que l'utilisation des fonds alloués envisagée par le conseil scolaire conformément aux sections A, B, C et H de l'appendice 1 de l'annexe C ci-jointe, soit le modèle pour la planification et les rapports de la deuxième phase de l'IRDE 2015-2016 **(en formats PDF et Excel)**. Veuillez retourner ces documents par courriel à Aimee.Chang@ontario.ca.

Compte tenu de l'objectif de modernisation intersectorielle de l'IRDE pour les APE, veuillez noter que le leader GIARE de votre conseil scolaire actuellement indiqué dans l'entente de projet (annexe B) est la personne qui, moyennant votre approbation, serait responsable de la supervision des activités et des dépenses des fonds octroyés pour l'IRDE ainsi que la principale personne-ressource auprès du Ministère pour ce projet. Cette responsabilité consiste notamment à remplir et à recevoir les rapports approuvés par les directrices et directeurs d'ici le **5 février 2016** et le **15 juin 2016** (sections D, E, I et F, G, J respectivement) de l'appendice 1 de l'annexe C, soit le modèle pour la planification et les rapports de la deuxième phase de l'IRDE 2015-2016 **(en formats PDF et Excel)**. Veuillez nous aviser si la personne-ressource du bénéficiaire indiquée à l'annexe B doit changer pour 2015-2016.

Le Ministère procédera à un examen du plan de votre conseil scolaire à la fin d'octobre. Si le plan est accepté, le Ministère signera et retournera une copie dûment signée de l'entente de projet. Les fonds devraient être versés par le Ministère en deux allocations : **50 pour cent en décembre 2015** et **50 pour cent en mars 2016**. Par ailleurs, toutes les dépenses pour le financement de l'IRDE en 2015-2016 doivent être facturées au plus tard le **1er juin 2016**.

En terminant, afin de faciliter la planification de l'IRDE 2015-2016 par votre conseil scolaire, veuillez noter ce qui suit :

- Les améliorations du SISON pour les **quatre relevés assortis de crédits mis en place l'an dernier** permettraient aux conseils scolaires de commencer à entrer dans le SISON, à compter de l'année scolaire 2014-2015, les données sur les élèves au palier élémentaire, y compris l'effectif quotidien moyen (EQM) par cours pour les études indépendantes et l'apprentissage électronique, l'école d'été, les crédits d'éducation permanente des adultes, les programmes d'éducation permanente par correspondance, l'autoformation et l'apprentissage électronique.
- Les améliorations du SISON pour les **trois relevés de programmes non assortis de crédits indiqués ci-dessus** seront mises en place pendant l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre du lancement en octobre pour le SISON. Tous les fournisseurs du système de gestion des élèves (SGE) des conseils scolaires (Trillium, Maplewood, Pearson, Trevlac et Peel) ont été avisés et ont confirmé posséder actuellement les fonctionnalités nécessaires pour répondre aux besoins liés à la mise en œuvre de l'IRDE maintenant ou au début de l'année scolaire 2015-2016.
- Afin de faciliter le transfert des connaissances, une copie conforme sera envoyée à la personne-ressource qui était responsable de la supervision des fonds octroyés pour les activités et les dépenses de la première phase de l'IRDE pendant l'année scolaire 2014-2015.

Si des membres de votre personnel ont des questions au sujet de ce financement, veuillez communiquer avec Janice Taylor, chef int., Groupe de liaison GIARE, au 416 212-4718 ou à Janice.E.Taylor@Ontario.ca.

Si des membres de votre personnel ont des questions à propos des améliorations du SISON, veuillez communiquer avec Rick Bent, chef du SISON, Acquisitions et collecte de données / SISON au 416 325-4324 ou à Rick.Bent@Ontario.ca.

Nous vous remercions de votre leadership et de votre soutien constants à l'égard des efforts de modernisation pour l'ensemble des secteurs du Ministère.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Original signé par

Taddesse Haile
Directeur
Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation

Original signé par

Joshua Paul
Directeur
Direction du financement de l'éducation

Pièces jointes

- Entente de paiement de transfert de l'Ontario, fonds pour la deuxième phase de l'IRDE de l'année scolaire 2015-2016
- Appendice 1 de l'annexe C, modèle pour la planification et les rapports de la deuxième phase de l'IRDE 2015-2016

c.c. Leader MISA du conseil scolaire
Personne-ressource pour le SISO du conseil scolaire
Cadre supérieur de l'administration des affaires du conseil scolaire
Personne-ressource responsable des fonds pour la première phase de l'IRDE de l'année scolaire 2014-2015